



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

délibération :  
D\_2022\_13\_4

L' an deux mille vingt deux, le mercredi 06 Juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de BREARD Catherine, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 15

Date de convocation du : 01 Juillet 2022

Présents : 13

**Présents :** BREARD Catherine, BENETEAU Laurent, BOUCQ Bernard, SAUMON Didier, VARAS-DIARRA Catherine, BONNAMY Jordane, BLANC Wilfried, TARDY Marie-Line, GUIUNET Jimmy, GREGOIRE Hervé, ADAM Olivier, SURGET Chantal, LARPE Pascal

Votants : 13

**Absent(s) :** BRISSEAUD Philippe, LABUSSIÈRE Patricia

**Objet :** ATD 16 : missions  
optionnelles "Ouvrages d'Art"  
et "Module métier Créa Data"

**Secrétaire de Séance :** Jordane BONNAMY

Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demande, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »

Outre ses missions traditionnelles d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'assistance juridique, l'Agence intègre l'offre d'ingénierie numérique et informatique proposée, jusqu'en 31 Décembre 2017, par le SDITEC (Syndicat Départemental Informatique et Technologies de Communication).

Vu la délibération N°43-423-BP 2013 du conseil général de la Charente en date du 21 décembre 2012 proposant la création d'une agence technique départementale,

Vu la délibération N°14-001 de l'Assemblée générale constitutive de l'ATD16 en date du 6 février 2014 approuvant les statuts de l'agence technique départementale,

Vu la délibération N° 2017-11\_R01 et son annexe, de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 novembre 2017 modifiant les statuts de l'ATD16,

Vu le dernier barème de participation adopté par le Conseil d'Administration de l'ATD16,

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, compte tenu de l'intérêt de la collectivité pour une telle structure :

**DECIDE** de souscrire, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023, à la mission optionnelle de l'ATD16

- « **Ouvrages d'Art** », incluant notamment  
Le recensement initial et exhaustif des ouvrages communaux  
La classification des ouvrages  
La saisie de l'ouvrage dans le Système d'Information géographique  
La délimitation juridique des responsabilités de l'entretien  
L'élaboration et suivi de la stratégie et des cycles d'entretien  
L'accès à la centrale d'achat ouvrages d'art  
*Nota : L'appui au suivi des travaux n'est pas inclus au titre de la présente option et fera l'objet le cas échéant d'un appui ponctuel conformément au barème de l'ATD16*

**PRECISE** que cette mission optionnelle sera exercée selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines,

**APPROUVE** le barème prévisionnel de la cotisation annuelle correspondante.

**Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0**

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

AR Prefecture  
016-211603824-202207  
Reçu le 08/07/2022  
Publié le 08/07/2022

Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
Catherine BREARD

Emis le 06/07/2022, transmis en préfecture et rendu  
exécutoire le 8 JUL 2022  
Publié sur le site www.torsac.fr le 8 JUL 2022

